



Commission Départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

Animateur : M. PAREUX
Membre : M. BOISNOIR

PV du 4 mars 2025

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général du DEF et à l'annexe financière.

MODIFICATION DE MATCH – MATCHS REPORTES OU MODIFIES :

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

→ A l'attention des clubs : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas pris en compte.

FEUILLES DE MATCH :

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

La feuille de match informatisée est obligatoire sur les rencontres du championnat Seniors Futsal. Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier (Épreuves, autres compétitions, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

AFFAIRES GENERALES

La commission se réunira tous **les mardis de 10h30 à 12h00.** → Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : **01 60 84 93 19.**



NOUVELLES DES CLUBS DE L'ESSONNE EN COUPE NATIONALE FUTSAL :

Résultat des clubs qualifiés pour les 8^{èmes} de finale de la Coupe Nationale Futsal :

DIAMANT FUTSAL 1 / MONPELLIER MEDIT. FUTSAL 1 : 5-4

CHAMPIONNAT FUTSAL

Rappel : les frais d'arbitrage sont débités sur le compte club.

FMI NON PARVENUE DU 03/03/2025

Match n° 29437859 * VILLABE ETS 2 / BVE FUTSAL 3

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 11 mars 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

Match n° 29437868 – MYA FUTSAL 2 / VILLABE ETS 2 du 10/03/2025

Demande de MYA FUTSAL de changement de date et de gymnase via Footclubs.

Accord de VILLAB ETS.

Accord de la Commission.

La rencontre se jouera le 19/03/2025 à la salle du Palais des Sports à CORBEIL ESSONNES.

Match n° 29437945 – REDS MENNECY FUTSAL 1 / ULIS FUTSAL 1 du 06/04/2025

Reprise du dossier.

Accord de la commission pour jouer cette rencontre le 30/03/2025.

COUPE DE L'ESSONNE FUTSAL

Pour la Coupe de l'Essonne Futsal, les frais d'arbitrage sont à partager entre les 2 équipes et seront prélevés sur le compte club.

Equipes qualifiées pour les quarts de finale :

BVE FUTSAL 2

CROSNE FC 1

DIAMANT FUTSAL 3

IGNY FUTSAL 1

MYA FUTSAL 1

PIMENT NOIR 1

REDS MENNECY FUTSAL 1

VILLABE ETS 1



Le tirage des $\frac{1}{4}$ de finale et des $\frac{1}{2}$ finales est effectué par Melle BENDYK (secrétaire administrative), en présence des membres de la Commission.

TIRAGE DES $\frac{1}{4}$ DE FINALE (matches à jouer semaine du 24/03/2025 au 30/03/2025)

- 1- DIAMANT FUTSAL 3 – IGNU FUTSAL 1
- 2- PIMENT NOIR 1 – BVE FUTSAL 2
- 3- CROSNE FUTSAL FC 1 – VILLABE ETS 1
- 4- MYA FUTSAL 1 – REDS MENNECY FUTSAL 1

TIRAGE DES $\frac{1}{2}$ FINALES (matches à jouer semaine du 14/04/2025 au 20/04/2025)

- 1- Vainqueur du match 3 contre Vainqueur du match 4
- 2- Vainqueur du match 2 contre Vainqueur du match 1

Prochaine réunion le mardi 11 mars 2025